

Sites Natura 2000

FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes



Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) 2023

Sollicitation des membres du COPIL pour avis et validation du projet

Contexte :

Les sites Natura 2000 des Coteaux de Thézac et de Montayral et des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes sont animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine, pour le compte de l'Etat, depuis 2013. L'animation concerne :

- Le volet contractuel :
 - o Contrats ni-agricoles / ni-forestiers (contrats ni-ni)
 - o Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
 - o Chartes
- Le volet non contractuel :
 - o Actions de communication / sensibilisation (sorties nature, outils de communication)
 - o Animation territoriale, soutien et accompagnement de projets locaux, articulation avec les politiques publiques, etc.
 - o Soutien au régime d'incidence Natura 2000
 - o Rédactions de bilans d'animation, réunions du Comité de pilotage

Depuis 2015, les sites Natura 2000 des Coteaux de Thézac et de Montayral et des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes sont pourvus d'un PAEC, permettant aux exploitants agricoles du territoire d'enclencher des changements de pratique agricole en faveur de l'environnement, en contrepartie d'une aide financière liée à la PAC.

Entre 2020 et 2022, une période de transition entre les deux programmations PAC (2015-2019 et 2023-2027) a permis aux exploitants engagés dans la démarche, et dont les engagements arrivaient à échéance, de renouveler leurs MAEC pour une durée d'un an. Certains nouveaux engagements ont également pu avoir lieu en 2021 et 2022, pour une durée d'un ou cinq ans, selon le type de MAEC.

En 2023, une nouvelle programmation PAC est lancée. Le catalogue des MAEC disponibles et les cahiers des charges correspondants ont été retravaillés à l'échelle nationale. Depuis le mois de juin 2022, le CEN Nouvelle-Aquitaine travaille sur le sujet de la nouvelle programmation MAEC afin de permettre la poursuite de la démarche agro-environnementale engagée sur le territoire depuis 2015.

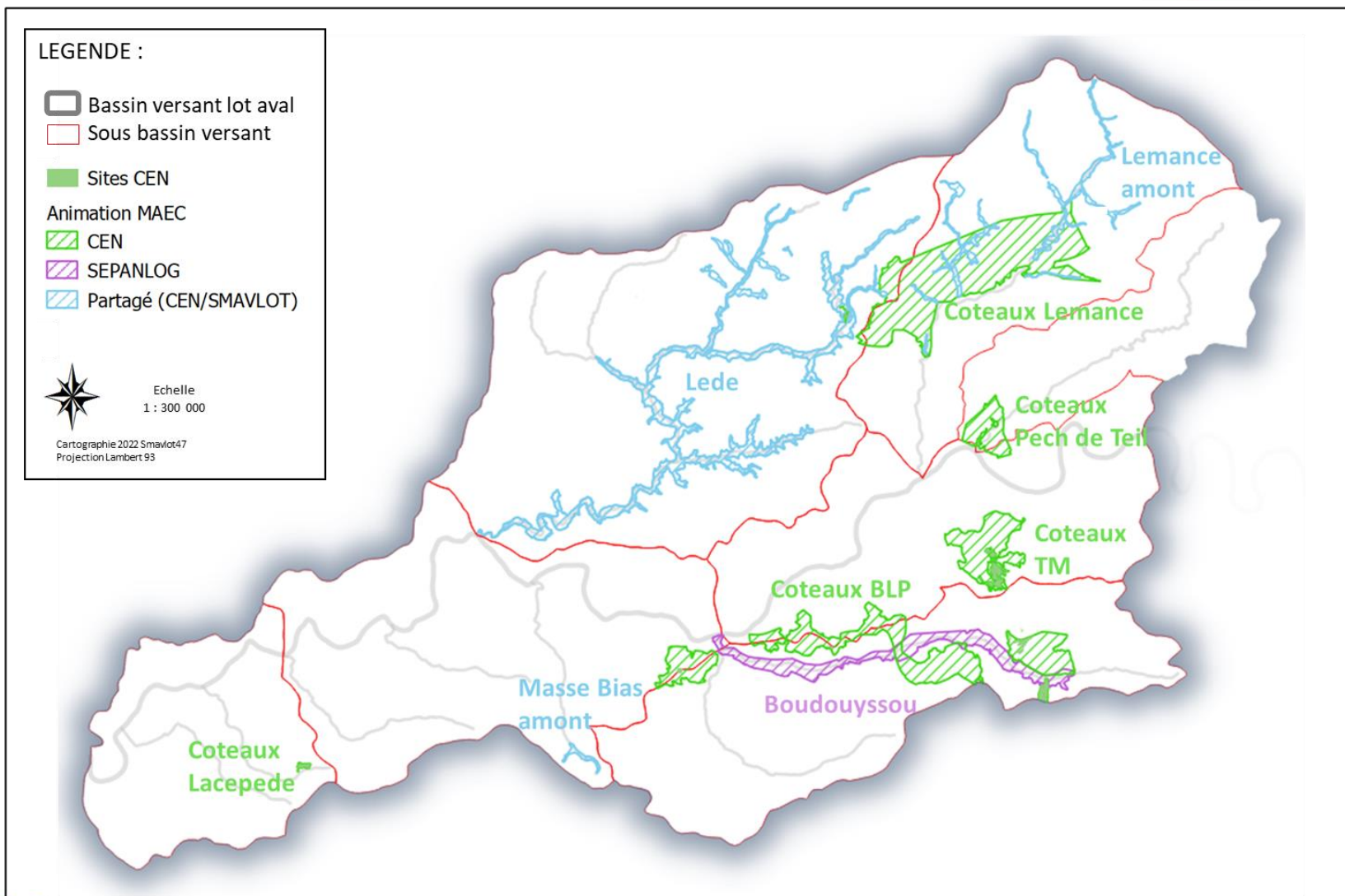
Le projet sur le territoire :

Une démarche de partenariat avec les autres acteurs susceptibles de porter un PAEC sur le secteur a été réalisée. Cela a abouti à la construction d'un PAEC plus vaste, à l'échelle du bassin versant du Lot Aval, avec le SMAVLOT et la SEPANLOG. Ce PAEC « Bassin versant du Lot aval » sera porté par le SMAVLOT, responsable du dépôt du projet auprès de la DRAAF, et comprend plusieurs sous-territoires qui seront animés par un des partenaires selon les secteurs d'intervention. La carte en page suivante présente ces sous-territoires et les structures animatrices correspondantes.



PÉRIMÈTRE PAEC BASSIN VERSANT LOT AVAL

AAP PAEC ET ANIMATION MAEC 2023



Ainsi, sur le territoire, le sous-territoire de la vallée du Boudouyssou restera animé par la SEPANLOG, et le sous-territoire des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral restera animé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Des échanges entre les structures auront lieu régulièrement, notamment pour assurer le suivi des agriculteurs exploitant des terres sur les deux sous-territoires.

Le SMAVLOT assurera un travail de communication générale relatif aux mesures disponibles à l'échelle du territoire du PAEC Bassin versant du Lot aval. Le CEN Nouvelle-Aquitaine réalisera une communication plus locale, avec notamment l'organisation de réunions publiques locales si nécessaire. Les rencontres avec les exploitants sur le terrain, les diagnostics agro-écologiques nécessaires à la contractualisation de MAEC, et le suivi des MAEC seront assurés par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa mission d'animation Natura 2000.

Les mesures proposées sur le territoire seront similaires à celles disponibles jusqu'à présent. Il est à noter toutefois des évolutions dans le détail des cahiers des charges et les montants de la compensation financière. Le détail de ces évolutions sera présenté lors des communications auprès des exploitants.

Mesure (MAEC Biodiversité)	Surfaces éligibles	Montant (€/ha/an)
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Terres arables, Cultures pérennes	652 €
Création de prairies	Prairies temporaires	358 €
Protection des espèces - niveau 1 (mise en défens de 10% de la surface engagée)	Prairies permanentes ou temporaires	82 €
Protection des espèces - niveau 2 (Retard de fauche – 25j)	Prairies permanentes ou temporaires	145 €
Protection des espèces - niveau 3 (Retard de fauche – 35j)	Prairies permanentes ou temporaires	200 €
Protection des espèces - niveau 4 (Retard de fauche – 45j)	Prairies permanentes ou temporaires	254 €
Maintien de l'ouverture des milieux	Prairies permanentes	153 €
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Prairies permanentes	204 €

Sollicitation des membres du COPIL :

Le CEN Nouvelle-Aquitaine sollicite aujourd'hui les membres des comités de pilotage des sites Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral afin de :

- **recueillir leur avis** concernant ce projet
- **valider l'accompagnement individuel des agriculteurs** à la mise en place des MAEC par le **CEN Nouvelle-Aquitaine**, animateur des sites Natura 2000, comme cela l'était les années précédentes.

Un retour est attendu pour le 10 novembre au plus tard. L'animatrice Natura 2000 se tient à votre disposition d'ici là pour vous apporter toute information complémentaire nécessaire à votre réflexion.

En l'absence de retour à cette date, l'avis sera considéré positif.

Coordonnées de l'animatrice Natura 2000 :

Julie GOBLOT – Chargée de mission

j.goblot@cen-na.org – 07 66 19 63 28

